



Signature d'un bon de visite avec l'agence

Par **christ58**, le **22/09/2010 à 13:21**

Bonjour,
Nous avons signé un bon de visite, mais nous n'avons aucun double de ce papier.

Par **amajuris**, le **22/09/2010 à 16:26**

bjr,
je ne pense pas qu'il existe une obligation pour l'agence de vous remettre le double du bon de visite car il n'est utile qu'à l'agence pour prouver qu'il vous a fait visiter le bien par son entremise.